



Fiche d'inscription

Camps et stages d'été 2018

Nom : Prénom :

Personne de contact :

Adresse :

NPA : Ville :

Natel : E-mail.....

Age :.....

Spécificités médicales :

Spécificités et allergies alimentaires :

Semaine numéro du au

Semaine numéro du au

Semaine numéro du au

RÈGLEMENT

- Païement :** Acompte de 50% à payer à l'inscription, solde 10 jours avant.
Banque : Postfinance
Tardy Christian Ecurie de la Prélaz Sàrl
IBAN CH49 0900 0000 1770 0020 8
- Confirmation :** La confirmation du camp et du stage est seulement valable à la date du versement de l'acompte (non récupérable)
- Formulaire à retourner :** la_prelaz@bluewin.ch
- Les prix comprennent :** Camps : Le séjour en pension complète et les activités
Stages : Repas de midi, goûters et les activités
- Horaires :** Camps : arrivée le lundi à 09h00, départ le vendredi à 17h00
Stage : journée de 09h00 à 17h00
En dehors des heures des camps et stages, les jeunes ne sont plus sous la surveillance de l'Ecurie de la Prélaz
- Bagages :** Les bagages et affaires personnelles demeurent en permanence sous la propre responsabilité des stagiaires. L'Ecurie de la Prélaz décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.
- Liste matériel camps :** Tenue d'équitation complète, veste chaude, t-shirt, pull-over, affaires de pluie, chaussettes, sous-vêtements, pyjama, training, sac de couchage, oreiller, baskets, pantoufles, affaire de piscine, linge, affaires de toilette, casquette, crème solaire, jeux, livres.

Toute personne pratiquant l'équitation au sein de l'école d'équitation de l'Ecurie de la Prélaz

- doit être au bénéfice d'une assurance accident couvrant la pratique de l'équitation ainsi que d'une assurance responsabilité civile avec complément RC envers le loueur ou le prêteur de poneys/chevaux (si nécessaire).
- déclare être informée que le port de la bombe est obligatoire et être parfaitement consciente des risques liés à la pratique de l'équitation, en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du cheval**.
- reconnaît que la chute est un risque qui fait partie inhérente de ce sport. Seule une faute grave ou intentionnelle prouvée pourra être imputée à l'entreprise.

Date

.....
Signature du représentant légal